

# ÉCOLOGIE, JUSTICE ET DROITS FONDAMENTAUX

UNIVERSITÉ  
D'AUTOMNE

23 & 24.11.2019

EN PARTENARIAT  
AVEC LES ORGANISATIONS  
DE



FONDATION  
NICOLAS HULOT  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME



OXFAM  
France

GREENPEACE

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898



# VALÉRIE CABANES

Stop écocide

## Faut-il des nouveaux droits à la nature, à la Terre – pour quelle effectivité ? Quelle articulation avec les droits de l’Homme ?

### — VALÉRIE CABANES

Valérie Cabanes est juriste en droit international, spécialisée dans les droits de l’Homme et le droit humanitaire. Après deux décennies dans des ONG de terrain œuvrant dans les champs de la solidarité internationale, elle est aujourd’hui présidente d’honneur de l’ONG Notre affaire à tous, ONG initiatrice de L’Affaire du siècle. Elle est aussi experte au sein de l’initiative des Nations unies « Harmony with Nature » et membre du directoire de la Global Alliance for the Rights of Nature.

En 2013, elle a lancé une initiative citoyenne européenne portant sur un projet de directive européenne sur le crime d’écocide, puis coécrit une proposition d’amendements aux statuts de la Cour pénale internationale sur le crime d’écocide. En 2015, elle a contribué à la rédaction du projet de Déclaration universelle des droits de l’humanité et a aidé une délégation internationale de représentants autochtones à rédiger dix-sept recommandations à l’intention des chefs d’Etats présents à la COP21. Elle a co-organisé deux tribunaux citoyens, l’un portant sur les droits de la nature durant la COP21, l’autre sur les activités de Monsanto à la Haye en octobre 2016 avec la Monsanto Tribunal Foundation.

### — PRÉSENTATION DE L’INTERVENTION

#### Sanctionner le crime d’écocide

Suite à la publication des derniers rapports particulièrement alarmants du Giec en 2018 ou de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) en 2019, nul décideur politique ou économique ne peut aujourd’hui nier les conséquences du dérèglement climatique et de l’érosion de la biodiversité.

C’est pourquoi le mouvement End Ecocide on Earth, mobilisé sur le sujet depuis 2013, demande la reconnaissance du crime d’écocide, et souhaite qu’il soit intégré dans une future version amendée du Statut de Rome établissant la Cour pénale internationale. Ce nouveau crime international, caractérisé par la destruction ou l’endommagement grave de communs naturels et/ou d’un système écologique, permettrait de poursuivre des personnes physiques mais aussi des entités morales. Les limites planétaires seraient un outil précieux pour estimer la gravité des faits.

En effet, le franchissement de ces limites nous conduit vers un « point de basculement » caractérisé par un processus d’extinction de masse irréversible et des conséquences catastrophiques pour l’humanité. Une équipe internationale de vingt-six chercheurs au sein du Stockholm Resilience Centre propose depuis 2009 une grille d’évaluation pour chacune de ces limites. Ce cadre est reconnu comme pertinent depuis 2011 par les Nations unies et la Commission européenne pour suivre les objectifs d’un développement durable que la communauté internationale dit vouloir atteindre d’ici 2030.

Mais il semble nécessaire aujourd’hui que ce cadre devienne contraignant et que les limites planétaires deviennent des normes juridiques afin de contrôler efficacement l’activité industrielle. Ainsi nous pourrions préserver la sûreté de la planète. Cela ouvrirait la voie à une justice préventive par la promulgation d’une obligation de vigilance climatique, environnementale et sanitaire à l’échelle globale.

## Reconnaître la nature sujet de droit

Mais le défi juridique à relever est en fait plus large encore si l'on souhaite que la Terre puisse rester habitable pour les générations futures. Il nous faut repenser nos lois en considération de nos liens d'interdépendance avec les autres espèces et systèmes vivants et des conséquences à long terme de la dégradation des conditions de la vie elle-même.

Pour préserver durablement les écosystèmes dont nos vies dépendent, il nous faut embrasser un nouveau paradigme non anthropocentrique où l'aspect nuisible d'une action sur l'environnement ne se fonderait plus seulement sur des préoccupations humaines, mais sur une vision plus écosystémique. Une approche qui exprimerait la nature profondément interconnectée du bien-être humain et planétaire, et qui nous permettrait de vivre en harmonie avec la nature.

L'Assemblée générale des Nations unies se montre sensible à la question. Elle adopte chaque année depuis 2009 des résolutions faisant la promotion d'une jurisprudence de la Terre afin de vivre en « harmonie avec la nature ». La jurisprudence de la Terre affirme une réalité occultée : les droits fondamentaux de l'humanité sont interdépendants du droit de la nature à exister. En effet, si les conditions de la vie elle-même sont menacées sur Terre, comment pourrions-nous espérer garantir à l'humanité son droit à l'eau, à l'alimentation, à la santé et même à l'habitat ?

Repenser le droit afin que des éléments de la nature obtiennent une personnalité juridique nécessite de reconnaître leur valeur intrinsèque et d'être en capacité de garantir qu'ils puissent chacun jouer leur rôle dans le maintien de la vie. Cette révolution juridique est déjà à l'œuvre dans le monde. Des droits commencent à être reconnus à la nature ou à certains de ses éléments sur tous les continents.

## — PUBLICATIONS RÉCENTES

Cabanes Valérie, *Homo Natura, en harmonie avec le vivant*, Buchet/Chastel, 2017.

Cabanes Valérie, *Un nouveau droit pour la Terre. Pour en finir avec l'écocide*, Seuil, 2016.

Christel Cournil et Leandro Varison (dir.), *Les Procès climatiques. Entre le national et l'international*, Pedone, 2018.

Cabanes Valérie, *Des droits pour la nature*, Utopia, 2016.

Klein Naomi, George Susan, Tutu Desmond, *Crise climatique, stop ! L'appel de la société civile*, Seuil, 2015.

*Des droits pour la Nature*, Utopia, 2016.

*Crime climatique, stop ! L'appel de la société civile* (Seuil, 2015).

---

# MARTA TORRE-SCHAUB

**Directrice de recherche CNRS, Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne université Paris 1, directrice du Réseau droit et changement climatique – ClimaLex**

## — MARTA TORRE-SCHAUB

Marta Torre-Schaub est directrice de recherche au CNRS, spécialiste de droit de l'environnement et du changement climatique. Elle exerce ses fonctions à l'ISJPS (Institut des sciences juridique et philosophiques de la Sorbonne) à l'Université Paris 1-Sorbonne. Elle dirige le GDR interdisciplinaire Climalex sur le droit et le changement climatique. Elle codirige l'axe environnement de l'UMR ISJPS et pilote l'axe environnement-santé du Cerap.

Elle est expert à l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail sur les produits phytosanitaires et les risques. Elle enseigne le droit de l'environnement à l'université de Paris I, dans le master DDMG.

Elle est fondatrice du réseau de chercheurs « Droit et changement climatique », qu'elle dirige et anime depuis 2016. Elle a été boursière Fulbright à New York University en 2004 et Fellow Researcher dans le Global Program of Research de la même université en 2005.

Actuellement, elle pilote deux programmes de recherches : la mobilisation du droit dans le contentieux climatique financé par le GIP Mission droit et justice et Climate Change Law, Green Pathways to Transition avec le Sabin Center for Climate Change Law, Columbia University à New York.

## — PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

### **Protection de la nature et droits de l'Homme : ombres et lumières**

La protection de la nature et de l'environnement est prise en compte par le droit depuis les années 1970. Elle est liée à la prise de conscience d'un principe de responsabilité éthique envers la planète et les générations futures. Elle se rattache également au concept d'anthropocène.

Une série d'instruments juridiques prenant leur matrice dans le droit international apparaissent dès la fin des années 1970. Ces outils seront ensuite déclinés au niveau national et, pour certains, circonscrits dans des déclarations de droits fondamentaux et dans des constitutions.

Parallèlement à cela, les droits de l'Homme suscitent un intérêt croissant et présentent de potentialités certaines, venant s'associer aux autres instruments juridiques. Les droits à la vie et à la vie privée peuvent être interprétés comme comprenant aussi un « droit à un environnement sain » afin de mieux protéger l'Homme contre les atteintes subies par l'environnement et la nature. Seulement, ces droits sont « centrés » sur l'Homme et auraient besoin de se décliner comme des droits « de l'humanité » tout entière » : des droits collectifs, plutôt que subjectifs.

De la même manière, on a vu resurgir, dans certains pays et régions du monde, l'Inde, l'Amérique latine, des dénommés « droits de la nature ». Ces droits auraient pour caractéristique majeure d'accorder une « personnalité juridique » à des entités naturelles : des fleuves, de montagnes, de forêts. Seulement, la question qu'il convient de se poser est celle de savoir s'ils peuvent se développer dans d'autres systèmes de droit (par exemple le nôtre), et si oui, avec quels outils juridiques et pour quelle efficacité.

L'autre question qu'il convient de se poser est celle de savoir de quelle manière les droits de l'Homme (avec un droit subjectif à un environnement sain) viendrait protéger la nature en elle-même, de manière « holistique » et « systémique ».

Seront présentés, afin d'illustrer mes propos et de pouvoir donner des éléments de réponse à mes questions, des exemples concrets.

## — PUBLICATIONS RÉCENTES

Torre-Schaub Marta (dir.), *La Justice climatique : le climat au prétoire*, CNRS éditions, 2020.

Torre-Schaub Marta (dir.), *Les Dynamiques du contentieux climatique : usages et mobilisations du droit*, Mare & Martin, 2020.

Torre-Schaub Marta (dir.), « Les recours climatiques en France », in revue *Energie, environnement, infrastructures*, 2019.

Torre-Schaub Marta, *Le Régime juridique du climat : de la gouvernance à la justice climatique*, LGDJ- édition générale, 2019.

Torre-Schaub Marta, « Les contentieux climatiques à l'étranger : regards comparés » in dossier spécial « Le juge administratif et le changement climatique », *RFDA*, 2019.

Torre-Schaub Marta (dir.), « Droit et changement climatique : quelles responsabilités? », in revue *Energie, environnement, infrastructures*, 2018.

Torre-Schaub Marta, Cournil Christel, Lavorel Sabine, Moliner-Dubost Marianne (dir.), *Quel(s) droit(s) pour les changements climatiques*, éditions Mare & Martin, 2018.

Torre-Schaub Marta (dir.), « Changement climatique et biodiversité : quels instruments économiques de protection? », in revue *Energie, Environnement, Infrastructures*, 2018.

Torre-Schaub Marta (dir.), *Bilan et perspectives de l'accord de Paris*, éditions IRJS-Sorbonne, 2017.

Torre-Schaub Marta (dir.), *L'Essentiel des grands arrêts du droit de l'environnement*, LGDJ 2017.

Torre-Schaub Marta (dir.), *Le Bien-être et le Droit*, éditions de la Sorbonne, 2016.

Torre-Schaub Marta, Morand-Deville Jacqueline, Bonichot Jean-Claude, Vidal Laurent (dir.), *La Mondialisation des concepts en droit de l'environnement*, éditions IRJS, 2010.

Torre-Schaub Marta (dir.), « Droit et Climat », in revue *Droit, sciences et techniques*, 2009.

Torre-Schaub Marta (dir.), *La Construction juridique de la catégorie de marche*, LGDJ, 2002.

---

# ALEXANDRE FARO

Avocat spécialiste de l'environnement

## Justice et environnement : quel intérêt à agir, quels débats ?

### — ALEXANDRE FARO

Alexandre Faro est avocat depuis 1994. Il exerce à Paris au sein du cabinet Faro & Gozlan, spécialisé en droit de l'environnement. Il représente régulièrement les associations de défense de l'environnement devant les tribunaux. Il est également appelé à participer, en tant qu'expert, à des commissions nationales ou à des groupes de travail (Grenelle de l'environnement, réforme du droit public de l'environnement, réparation du préjudice écologique, répression des atteintes à l'environnement). Il participe à des missions d'observation de la FIDH dans le domaine de la préservation des habitats des peuples autochtones. Il anime le module de formation « Stratégies contentieuses en droit de l'environnement », en master spécialisé, à l'Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts (Egref).

### — PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Lors du premier sommet mondial de la Terre à Stockholm en 1972, le droit de vivre dans un environnement sain a semblé devoir s'imposer comme un nouveau droit humain. Près de cinquante ans plus tard, on constate que le recul du droit de l'environnement va de pair avec celui des droits de l'Homme. L'accès à la justice environnementale reste un privilège de pays riches alors que dans les pays pauvres les militants de l'écologie sont criminalisés.

On assiste à un véritable paradoxe normatif : l'environnement représente la deuxième matière en nombre de conventions internationales adoptées juste derrière le commerce international. Pour autant, ces textes sont très rarement mis en œuvre par des juges nationaux.

La crise climatique a contribué à l'émergence de contentieux environnementaux qui magnifient le rôle du juge. En France, l'accès au juge en matière environnementale est globalement bon. Pour autant, l'accès au juge n'est pas égalitaire et si les grandes ONG ne rencontrent que peu de problèmes, les individus qui se battent contre des grands projets industriels peuvent également faire l'objet d'une criminalisation outrancière.

Aujourd'hui en France, il reste plus simple de s'opposer à un projet d'infrastructure routière qu'à un projet de site d'enfouissement de déchets nucléaires.

## — PUBLICATION RÉCENTE

Faro Alexandre, « Le contentieux associatif face au droit nucléaire », in *Revue juridique de l'environnement*, numéro spécial, octobre 2019.

---

# LAURA MONNIER

Juriste contentieux à Greenpeace

## — LAURA MONNIER

Laura Monnier est arrivée à Greenpeace en 2015 pour développer les aspects juridiques dans l'association. Après avoir été avocate chez William Bourdon, elle a été stagiaire à l'association Sherpa.

## — PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Été 2015, Greenpeace France recrute pour la première fois une chargée de campagne juridique, avec notamment pour mission de développer des stratégies juridiques offensives au service de ses campagnes (forêts, océans, agriculture et énergie).

Historiquement, l'association utilisait le droit pour se défendre après des actions de désobéissance non violentes. Elle décide de diversifier ses tactiques, parmi lesquelles figurent également : le plaidoyer, les investigations, les actions non violentes de désobéissance, les mobilisations, les recherches scientifiques... Et maintenant les recours et l'expertise juridiques.

L'idée est partie d'un besoin d'expertise et d'une volonté de « moderniser » l'approche des campagnes de Greenpeace, en créant de nouvelles tactiques. Le recrutement d'une juriste a notamment permis de travailler dans un premier temps sur la campagne nucléaire, secteur où une association Réseau « Sortir du nucléaire » développait déjà l'outil juridique. L'idée n'était pas de dupliquer le travail juridique d'autres associations historiques travaillant sur l'environnement, comme France nature environnement qui est très implantée localement, mais de créer des stratégies propres aux sujets spécifiques de l'association Greenpeace.

Utiliser le droit comme moyen d'action fait d'autant plus sens que les sujets internationaux de Greenpeace peuvent être « isolés », dans le milieu associatif. Il s'agit par exemple d'activer le levier judiciaire sur le trafic de bois illégal ou encore les manquements à la sûreté nucléaire des industriels. Les juridictions administratives peuvent elles aussi être saisies sur l'insuffisance des études d'impact de l'entreprise Total sur les projets pétroliers ou d'huile de palme. Les dossiers lancés par Greenpeace (le « contentieux ») demeurent assez nouveaux et contribuent à faire avancer la jurisprudence, même si cela est progressif.

Ces contentieux sectoriels de Greenpeace ont systématiquement un lien avec le changement climatique, qu'il s'agisse des obligations étatiques ou des entreprises. Depuis 2015, Greenpeace a lancé plusieurs recours « climat » dans le monde, en commençant aux Philippines, pays fortement touché par les intempéries, contre des entreprises pétrolières, dont Total. En 2018, l'association dépose le recours « climat » contre l'Etat français dit « L'Affaire du siècle ». Pour le juge, ces recours posent des difficultés non insurmontables, qui sont notamment constituées par leur aspect nouveau, tentaculaire et relatif à des politiques publiques ou de management des entreprises.

Certains obstacles, comme la durée des procédures ou le risque de jurisprudence négative, font que le droit ne devrait être qu'une tactique parmi d'autres stratégies (investigations, communication, plaider, etc.).

En revanche, il paraît aujourd'hui nécessaire que les associations fassent usage du droit car la saisine des juridictions permet de faire intervenir d'autres acteurs pouvant jouer un rôle de contre-pouvoir. Les entreprises devancent très largement les associations car elles connaissent et utilisent le levier juridique, en amont (création de lois) et en aval (contentieux). Il reste encore beaucoup à développer dans ce secteur, d'où l'intérêt que les associations s'emparent davantage du droit dans leurs missions.

## — PUBLICATIONS RÉCENTES

Monnier Laura, « Quel rôle pour la justice administrative dans la lutte contre les projets "climaticides" ? », in *Lexis Revue Environnement*, 2019.

Monnier Laura, Delzangles Hubert, Fleury Marine, « Droit à l'information environnementale vs. secret industriel et commercial : une conciliation à l'épreuve en droit nucléaire », in *RJE*, 2018.

Monnier Laura, *Le délit précurseur de manquement à l'obligation de « diligence raisonnée » dans le secteur du bois*, Dalloz AJ Pénal, 2017.

Monnier Laura, *The judicial protection of the human rights of the requested person (Section 21 [1] of the Extradition Act 2003)*, revue au Royaume-Uni concernant l'extradition, 2010.

---

# LIORA ISRAËL

Directrice d'études à l'EHESS, Centre Maurice-Halbwachs (CNRS, ENS, EHESS)

## — LIORA ISRAËL

Ancienne directrice adjointe du CMH (2010-2014), ancienne secrétaire du bureau de l'EHESS (mai 2015-novembre 2017).

Lauréate d'une bourse Fulbright, elle a été visiting scholar au Center for the Study of Law and Society de l'université de Berkeley (Californie), en 2018.

Elle a créé, avec Corentin Durand, l'Ouvroir de sciences sociales potentielles de l'EHESS (Ouscipo).

## — PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Ses recherches de sociologue l'ont conduite à travailler sur « l'arme du droit », c'est-à-dire à analyser les conditions dans lesquelles le droit et la justice pouvaient être mobilisés dans le cadre d'une action contestataire, pour faire valoir des droits, ou encore pour se défendre à l'occasion de mises en cause pour des raisons militantes ou politiques.

Ces questions restent évidemment tout à fait centrales si l'on s'intéresse plus spécifiquement à la cause environnementale. En effet, cette cause est bien susceptible, comme d'autres, de donner lieu à une mise en forme juridique à même de produire des effets, qu'il s'agisse par exemple de contester des politiques publiques (tracés d'infrastructures ou grands projets), par exemple au nom des atteintes causées à l'environnement. Toutefois, cette mise en droit de la cause n'est pas sans poser problème.

Elle suppose tout d'abord de disposer de ressources juridiques, et en particulier de la capacité à s'entourer de juristes à même de porter ces contentieux, ce qui non seulement a un coût qui peut s'avérer important pour des ONG (face à des acteurs capables de recourir à d'excellents juristes), mais également de s'engager dans des actions au long cours, dont la temporalité est susceptible d'échapper largement aux projections initiales.

Outre ces incertitudes matérielles et temporelles, qui peuvent être difficilement compatibles avec le souhait d'obtenir rapidement des résultats tangibles, la mise en droit de la cause peut également conduire à « dé-politiser » le conflit sous la forme d'un litige juridique, la recherche d'une qualification juridique susceptible d'être entendue par le juge ne correspondant pas toujours avec les mots d'ordre publics de la mobilisation.

Si le recours à la justice a donc des coûts, des risques et des limites, il est néanmoins susceptible d'être particulièrement intéressant pour publiciser une cause comme celle de l'environnement, d'une part en contraignant la partie adverse à se justifier et à rendre des comptes, d'autre part par la légitimité qu'une victoire judiciaire peut apporter. Même en cas de défaite, la publicisation du « scandale » de la condamnation est également susceptible d'être transformée en victoire médiatique, sur les modèles des désobéissants et, plus généralement, de la désobéissance civile.

## — PUBLICATIONS RÉCENTES

Israël Liora, « Joue-t-on devant la justice ? », retour sur un article célèbre de Marc Galanter, dossier « Jeu et Droit », in *Délibérée. Revue de réflexion critique animée par le Syndicat de la magistrature*, 2019, p. 23-27.

Israël Liora, introduction à la réédition de *La Force du droit* de Pierre Bourdieu, Éditions de la Sorbonne, 2017.

Israël Liora, *L'Arme du droit*, Presses de Sciences Po, 2009.

---

# JEAN-FRANÇOIS CORTY

Médecin, membre de l'association **Alerte des médecins sur les pesticides**

## Droit à un environnement sain : quelle effectivité ?

### — JEAN-FRANÇOIS CORTY

Médecin, diplômé en sciences politiques et en anthropologie, Jean-François Corty est engagé depuis près de vingt ans dans l'action humanitaire et médico-sociale en France, et à l'international au sein d'ONG de solidarité internationale médicale. Il a occupé plusieurs postes à Médecins sans frontières sur le terrain et au siège, entre 2000 et 2008, puis celui de directeur des opérations pour l'association Médecins du monde entre 2009 et 2018 où il a travaillé entre autres sur les questions de santé et environnement.

Il est également chargé d'enseignement à l'Institut d'études politiques de Toulouse depuis 2009, et membre du conseil d'administration de l'association Alerte des médecins sur les pesticides (AMLPL) depuis juin 2019.



## — PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

### **Pesticides et santé des riverains, un enjeu de démocratie**

En matière de droit à un environnement sain, la protection des riverains et, plus largement, de la population générale vis-à-vis des pesticides relève du parcours du combattant en France, alors même que la toxicité des produits épandus est connue. Elle révèle de fait une tension entre enjeux de santé publique et intérêts privés agroalimentaires, où la place de l'Etat dans son devoir de régulation et de protection de l'intérêt général pose question. Par ses actions de plaidoyer dans la lutte contre les inégalités en matière de santé environnementale et pour une diminution effective de l'usage des pesticides, l'association Alerte des médecins sur les pesticides (AMLPS) s'affirme comme un acteur de démocratie sanitaire indépendant au plus proche des ayants droit et des patients.

Si les professionnels du monde agricole ont moins de cancers liés au tabac, à l'alimentation et à la sédentarité, il n'en demeure pas moins qu'ils sont plus sujet à la maladie de Parkinson et contracteront davantage de cancers de la prostate, de myélomes et de lymphomes malins non hodgkiniens. Par ailleurs, l'exposition professionnelle de la mère aux pesticides induit aussi chez ses enfants de nombreuses menaces. Concernant les riverains, il n'existe pas de données publiques de contamination. En revanche, les données épidémiologiques montrent que certaines maladies dépendent de la distance et de la taille des champs à proximité du lieu de vie, de surcroît près des vignobles.

Dans ce contexte d'objectivation scientifique des méfaits de ces produits, les autorités assurent le service minimum, plus soucieuses de ne pas remettre en cause le modèle agricole actuel que de provoquer des controverses épistémologiques et méthodologiques accablantes. Par exemple, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) s'appuie, pour évaluer l'exposition des riverains, sur une méthodologie d'évaluation basée sur des modèles théoriques dont les données d'études datent des années 1980 ! Un décret de la loi Egalim qui vient, enfin, de reconnaître la nécessité de protection des habitations, présente des défauts majeurs à nos yeux. Celui d'abord de s'en remettre à des chartes pilotées par les représentants du monde agricole pour préciser localement les conditions d'épandage et qui ne doivent toutefois pas remettre en cause les distances dites de sécurité de deux à dix mètres déjà inscrites sur les produits utilisés. Ensuite, celui d'oublier délibérément la protection des travailleurs et de celles des riverains. Afin d'atténuer les risques, AMLPS soutient la nécessité de zones tampons sans traitement CMR, perturbateurs endocriniens (PE) et neurotoxiques, et leur réduction maximale.

On l'aura compris, les mesures concernant la protection des riverains vis-à-vis des pesticides tardent et divisent, y compris au niveau des élus de la République.

Preuve en est la centaine de maires ayant pris des arrêtés antipesticides, considérant la mise en péril de la santé de leurs concitoyens comme une urgence sanitaire, et renvoyant ainsi l'Etat devant ses responsabilités et ses insuffisances. Du bien-être des agriculteurs, accompagnés vers une transition bio par des décisions politiques nationales moins frileuses d'un état qui serait plus soucieux de l'intérêt général et de la biodiversité que des profits de certains, dépend aussi notre santé à tous, et par la-même celle de notre démocratie.

## — PUBLICATIONS RÉCENTES

Corty Jean-François, *La France qui accueille*, éditions de l'Atelier, 2018.

Corty Jean-François, Tabuteau Didier (dir.), *Pratique et éthique médicales à l'épreuve des politiques sécuritaires*, Presses de Sciences Po, 2010.

# NINO KÜNZLI

Professeur de santé publique, spécialiste de la pollution atmosphérique, expert pour l'OMS sur les politiques publiques internationales

## — NINO KÜNZLI

Directeur adjoint de l'Institut tropical et de santé publique suisse (Swiss TPH), Bâle; directeur du Département éducation et formation (Swiss TPH); doyen de l'Ecole suisse de santé publique (SSPH+); professeur de santé publique, université de Bâle.

Titulaire d'un doctorat en médecine de l'université de Bâle, d'un master de santé publique et d'un doctorat de l'université de Californie Berkeley (USA), Nino Künzli a trente ans d'expérience en recherche en épidémiologie environnementale. Nommé professeur agrégé à l'université de Californie du Sud (2002-2005) et professeur à l'Institut catalan pour la recherche et les études avancées (Irea), à Barcelone (2006-2009), ses recherches se sont concentrées sur la pollution atmosphérique et ses effets sur la santé cardiorespiratoire. Ses recherches sur la pollution de l'air comprennent la science de l'exposition, la recherche épidémiologique et l'intégration des deux dans l'évaluation de l'impact sur la santé.

M. Künzli siège régulièrement dans des comités chargés de l'élaboration des politiques tels que l'OMS ou en tant que président de la Commission fédérale suisse sur l'hygiène de l'air - le conseil consultatif du gouvernement suisse. A compter de 2020, il devrait se joindre au Conseil consultatif scientifique de la Coalition pour le climat et l'air pur (CCAC).

Dans toutes ses fonctions universitaires, M. Künzli s'emploie à promouvoir des politiques de santé publique axées sur la science.

## — PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

### **Politiques de lutte contre la pollution atmosphérique pour la santé. S'attaquer aux inégalités mondiales**

La recherche sur la pollution atmosphérique et la santé a progressé à une vitesse sans précédent au cours des trente dernières années. Les conséquences à court et à long terme de la pollution de l'air ambiant sur la santé sont bien établies. Un éventail de mécanismes biologiques plausibles et cohérents étaye ces preuves. Les méthodes intégrées d'évaluation d'impact estiment à quatre millions par an le nombre de décès imputables à la pollution de l'air ambiant dans le monde.

Conformément aux lois environnementales exigeant la protection de l'intégrité de l'environnement pour prévenir les effets néfastes sur la santé de la population, de nombreux pays ont adopté des politiques et des plans de gestion de la qualité de l'air efficaces, ce qui a entraîné une amélioration continue de la qualité de l'air dans tous les pays occidentaux. La recherche et les études d'évaluation d'impact confirment que ces améliorations ont des effets bénéfiques considérables sur la santé publique. Toutefois, les progrès sont hétérogènes d'un pays et d'une région à l'autre et, d'un point de vue mondial, il faut mettre en évidence des inégalités fortes et en partie croissantes, les régions fortement polluées connaissant de nouvelles dégradations. En effet, bien que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ait pris l'initiative au cours des dernières décennies de fournir des lignes directrices scientifiques sur la manière d'établir des normes de qualité de l'air juridiquement contraignantes, la plupart des pays ne disposent toujours pas de normes et de politiques de qualité de l'air.

L'absence de normes et de politiques mondialisées offre au monde des affaires globalisées des possibilités uniques de maximiser les profits par l'externalisation de la pollution vers les pays dépourvus de politiques. La présentation met les sciences de la santé en perspective avec les décisions stratégiques, où les objectifs stratégiques axés sur la santé publique entrent en concurrence avec les intérêts acquis.

Les conséquences d'une fixation incohérente de normes de qualité de l'air favorables à l'industrie par la Commission de l'Union européenne seront examinées à la lumière des récents déraillements politiques survenus en Allemagne.

## — PUBLICATIONS RÉCENTES

Kutlar Joss M, Kappeler R, Probst-Hensch N., Künzli N, « La pollution atmosphérique est le principal facteur de risque environnemental. Air et santé en Suisse et ailleurs », in *Forum médical suisse*, 2019, 213-218.

Kutlar Joss M, Eeffens M, Gintowt E, Kappeler R, Künzli N., « Time to harmonize national ambient air quality standards », in *Int J Public Health*, 2017.

Castro A, Künzli N, Götschi T, « Health benefits of a reduction of PM10 and NO2 exposure after implementing a clean air plan in the Agglomération Lausanne-Morges », in *Int J Hygiene Environ Health*, 2017.

---

# INÈS LÉRAUD

Journaliste d'enquête

## — INÈS LÉRAUD

Inès Léraud est documentariste et journaliste indépendante. Depuis 2008 elle produit des enquêtes sonores pour France Culture et France Inter qui entremêlent questions écologiques et sociales.

En 2015, elle s'installe dans un hameau agricole des Côtes-d'Armor pour mener des investigations sur l'agriculture et l'agroalimentaire bretons. Durant cette immersion de trois ans, elle produit une série de vingt-deux épisodes intitulée « Journal breton, la fabrique du silence » pour Les Pieds sur terre. Elle enquête sur le phénomène des algues vertes de 2016 à 2019, et publie en juin dernier *Algues vertes, l'histoire interdite*, sous forme de bande-dessinée, illustrée par Pierre Van Hove.

En 2018, elle rejoint le collectif de journalistes d'investigation *Disclose*.

## — PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

La journaliste et documentariste Inès Léraud vient de publier une BD enquête intitulée *Algues vertes, l'histoire interdite*, fruit de trois années d'immersion en Centre-Bretagne. Pas moins de trois hommes et quarante animaux ont été retrouvés morts sur les plages bretonnes. L'identité du tueur est un secret de polichinelle : les algues vertes. L'enquête raconte un demi-siècle de fabrique du silence à la fois sur les conséquences sanitaires et environnementales des algues vertes, et sur leurs causes agricoles. Des échantillons qui disparaissent dans les laboratoires, des corps enterrés avant d'être autopsiés, des jeux d'influence, des pressions et un silence de plomb... L'intrigue a pour décor le littoral breton, et elle se joue depuis des dizaines d'années. Cette enquête sans précédent fait intervenir lanceurs d'alerte, scientifiques, agriculteurs et politiques. Inès Léraud reviendra sur les moments forts de cette investigation, et sur les solutions à mettre en oeuvre pour résoudre ce fléau.

## — PUBLICATIONS RÉCENTES

Léraud Inès et Van Hove Pierre, *Algues vertes, l'histoire interdite*, La Revue dessinée/Delcourt, juin 2019.

« Journal breton, la fabrique du silence », série de 22 ép. de 28 minutes diffusés dans « Les Pieds sur terre », France Culture, de 2016 à 2018.

---

# CATHERINE BOURGAIN

Généticienne, co-animatrice de l'Association Sciences citoyennes

## — CATHERINE BOURGAIN

Catherine Bourgain est chercheuse en génétique humaine et en sociologie à l'Inserm, directrice du Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société (CERMES3.cnrs.fr, Villejuif, Paris) et membre du comité d'éthique de l'Inserm. Elle est également administratrice de l'association Sciences citoyennes depuis quinze ans, association dont elle a été présidente.

Partant du constat de l'urgence écologique et de la responsabilité des sciences et des techniques dans cette situation, l'association Sciences citoyennes s'engage à favoriser et à prolonger le mouvement actuel de réappropriation citoyenne et démocratique de la science, afin de la mettre au service du bien commun. Il s'agit d'accompagner la production et le développement de nouvelles formes de savoirs, pour résister ou faire face aux crises. Pour ce faire l'association promeut de nouvelles alliances entre chercheurs et société civile, à travers notamment le développement de recherches participatives. Elle soutient également la défense de la liberté d'expression au sein de la recherche, la nécessité d'une pluridisciplinarité dans l'expertise et la promotion de dispositifs pour élaborer de façon démocratique les choix scientifiques et techniques.

## — PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

### **De quels savoirs avons-nous besoin pour garantir un environnement sain ?**

En 2019, l'association Sciences citoyennes a publié un ouvrage issu d'un débat public, intitulé *Vérités citoyennes. Les sciences contre la post-vérité*, sous la direction de Maryvonne Holzem (Editions du croquant). Dans cet ouvrage, il s'agit d'éclairer le phénomène de la prétendue post vérité, dans le domaine des sciences, où l'idée de vérité partagée est essentielle. Il s'agit également d'explorer plusieurs pistes pour démocratiser la connaissance scientifique et la pensée critique. Au cours de son intervention, Catherine Bourgain présentera sa contribution à cet ouvrage. Elle y propose une réflexion sur les savoirs scientifiques aujourd'hui produits par la recherche et sur les savoirs non produits, les « sciences non faites », en prenant la santé environnementale comme exemple.

Elle interroge ainsi les effets des politiques libérales sur les politiques de recherche. En assignant aux recherches un rôle de moteur de croissance économique, ces politiques ont compromis leur capacité de produire des savoirs solides, jouissant d'une confiance forte dans la population. Elle discute également des « trous de savoirs » qui résultent de ces choix, en matière de priorités scientifiques et techniques. Pourquoi certaines questions de recherche sont-elles jugées pertinentes et pas d'autres ? Pourquoi choisit-on d'y répondre d'une certaine façon plutôt que d'une autre ? Le champ de la santé environnementale illustre à quel point ces « sciences non faites » peuvent se révéler stratégiques pendant les controverses et mobilisations sur les effets d'un accident ou d'une pollution particulière, et servir des modes de domination qui taisent leur nom et qui naturalisent « au nom de la science ».

## — PUBLICATIONS RÉCENTES

Hozelm Maryvonne (dir.) *Vérités citoyennes. Les sciences contre la post-vérité*, Editions du croquant, 2019.

Testart Jacques, Sinaï Agnès, Bourgain Catherine, *Labo-planète, ou comment 2030 se prépare sans les citoyens*, éditions Fayard, 1001 Nuits, 2011.

---

# FANNY HUGUES & LORRAINE GEHL

Respectivement doctorante en sociologie à l'EHESS & étudiante en master « Ethnologie et anthropologie sociale » à l'EHESS

## L'écoféminisme

### — FANNY HUGUES

En mars 2019 Fanny Hugues a fait une communication dans le cadre du séminaire « Ethnographie des alternatives » (EHESS) co-organisé par Geneviève Pruvost et Stéphane Tonnelat : « Faire communauté autrement à Emmaüs : une ethnographie féministe ». Elle a participé à l'intervention « L'écoféminisme, un outil politique de lutte ! » avec Lorraine Gehl, lors de la Semaine de l'environnement à Rennes, et du camp militant de la Jeunesse socialiste suisse à Finhaut, en avril 2019.

### — LORRAINE GEHL

Depuis 2019 Lorraine Gehl participe à diverses initiatives et collectifs autour des problématiques écoféministes. Elle est notamment intervenue en avril 2019 avec Fanny Hugues lors de la Semaine de l'environnement à Rennes, et lors du camp militant de la Jeunesse socialiste suisse, à Finhaut, sur « L'écoféminisme, un outil politique de lutte ! » ; aussi, en novembre 2019, sur « Incarner la lutte : l'écoféminisme comme outil politique, initiatives contemporaines », à l'Association d'ethnologie de Strasbourg.

### — PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

L'écoféminisme désigne un ensemble de luttes et de pratiques à l'intersection de l'écologie et du féminisme. Héritage mal connu, celles-ci fournissent pourtant des outils concrets pour déconstruire simultanément les différents systèmes de domination. Elles rappellent que l'écoféminisme est un mouvement populaire, politique, qui s'exprime par des moyens aussi diversifiés que créatifs : chaînes humaines, danse et occupation pour le camp de Greenham Common en Angleterre (1981-2000), marche bruyante contre LABOminable à Bure (Meuse), replantation massive d'arbres au Kenya depuis 1977 par les habitantes, création de communautés rurales lesbiennes aux Etats-Unis à partir des années 1970, ou encore revendication de terres colonisées et militarisées en Amérique latine et au Québec. Chacune de ces luttes met en lumière l'articulation entre le sexisme, le racisme, le capitalisme et l'impérialisme, et dénonce la manière dont ces derniers divisent et hiérarchisent les populations. Cette approche permet notamment de penser l'accumulation des oppressions, par exemple dans le cas de femmes précaires vivant dans les pays non occidentaux, qui sont les premières victimes des catastrophes écologiques et des industries mortifères. Face à ce constat, les activistes écoféministes appellent à défaire nos liens au capitalisme, dont elles et ils montrent qu'il est aussi patriarcal et raciste, à travers, par exemple, la (re)création d'économies locales et de subsistance.

D'autre part, l'écoféminisme vise à repolitiser les tâches de soin, socialement dévolues aux personnes assignées femmes : le *care* ainsi considéré devient une structure politique qui doit être portée par toutes et tous les membres de la société. Cette démarche participe d'un mouvement plus global de *reclaim* prôné par les écoféministes, qui encourage à se réapproprier son corps, ses émotions, son cycle menstruel, tout ce qui a été dévalorisé par le patriarcat et le capitalisme, parce que socialement associé au féminin. Elles et ils cherchent ainsi à dépasser les dualismes hiérarchiques qui modèlent nos sociétés, et qui opposent les « femmes » aux « hommes », la « nature » à la « culture », sans remettre en question ces notions pourtant binaires et socialement construites.

Enfin, l'écoféminisme n'est pas à l'abri de certaines dérives telles que la récupération institutionnelle et élitiste de ses revendications populaires, ou encore le confinement des émotions et des valeurs de soin à la sphère personnelle, en les séparant à nouveau de l'espace public et ainsi d'un réel projet politique.

Lorsqu'on parle d'écoféminisme, il ne s'agit donc pas d'un mouvement unique et généralisable, mais bien d'une nébuleuse, de luttes modelées par leurs contextes. Avec une organisation en mixité choisie, ces militantes et militants mènent un travail profond de décolonisation des imaginaires et de renversement des structures oppressives. Elles et ils résistent en réinventant des liens de communauté, l'autonomie politique ainsi que des relations d'interdépendances entre humains mais aussi à l'égard des non-humains.

## — PUBLICATIONS RÉCENTES – FANNY HUGUES

Hugues Fanny, « Près des pistes, la grande loterie de la justice », in revue *Plein droit*, article issu d'une enquête collective (EHESS) en partenariat avec l'Anafé et l'Ouscipo, juin 2019.

Hugues Fanny, « Tisser féminisme et écologie », revue *Hommes & Libertés* de la Ligue des droits de l'Homme, n°188, décembre 2019 (à paraître).

## — PUBLICATIONS RÉCENTES – LORRAINE GEHL

Lorraine Gehl, « L'écoféminisme ou la mort ? », contribution au journal étudiant et associatif *Nouvelles Vagues*, n°12, « Modernité », septembre 2019.

Lorraine Gehl, « Intimité et regard(s) : le soutien-gorge comme frontière mouvante entre l'individu privé et la représentation publique », blog de la revue *Techniques et Culture*, rubrique « En bref », juillet 2019.

---

# MICHEL BADRÉ

Vice-président du Cese, ancien président de la Haute Autorité  
environnementale

## Transition écologique et justice sociale

### — MICHEL BADRÉ

Michel Badré, ingénieur de formation, a travaillé pendant quarante ans dans le service public de l'environnement, d'abord à l'Office national des forêts puis au ministère de l'Environnement. Il a notamment été chargé de mettre en place puis de présider, de 2009 à 2014, l'Autorité environnementale, instance collégiale de contre-expertise de la prise en compte des enjeux environnementaux par les grands projets et programmes.

En retraite de la fonction publique depuis 2014, il est membre du comité d'éthique commun à l'Inra au Cirad, à l'Ifremer et à l'IRD, et vice-président du Cese en tant que représentant des associations environnementales.

Il a été l'un des trois membres de la mission de médiation de Notre-Dame-des-Landes, ayant conduit en 2018 à l'abandon du projet, et vient de participer à la commission chargée d'organiser le débat public sur la gestion des déchets nucléaires.

## — PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

### 1) Pourquoi un « dialogue social et civil » sur ce sujet ?

Je parlerai surtout des politiques publiques, même si la défense de l'environnement fait aussi largement appel à l'initiative privée. Le but des politiques publiques n'est pas, comme on l'imagine parfois, de faire le bonheur de la société (ce qui peut entraîner vers des dérives assez dangereuses...). Il est de permettre à tous de bénéficier des droits qui leur sont reconnus.

Le périmètre des « droits sociaux » est assez clair pour tout le monde depuis longtemps, même s'il évolue. Celui des droits environnementaux n'a été réellement réfléchi que depuis une vingtaine d'années, avec la convention d'Aarhus puis, en France, la Charte constitutionnelle de l'environnement de 2005. On citera seulement ici deux de ces droits : celui de bénéficier d'un environnement équilibré et respectueux de la santé (art. 1 de la Charte) et celui de participer à l'élaboration des décisions ayant un impact environnemental (art. 7).

L'affichage de ces droits ne signifie, pas plus qu'en matière sociale, qu'on va parvenir de façon simple à un consensus sur des sujets tels que la fiscalité ou les réglementations, qui font partie des outils a priori efficaces pour atteindre des objectifs environnementaux.

Il va falloir négocier pour bâtir des compromis, dans un cadre reconnu comme équitable : c'est ce point qui est complexe...

### 2) Sur quoi faut-il se concerter ou dialoguer ?

Prenons un peu de recul : pendant tout le XIX<sup>e</sup> et la majeure partie du XX<sup>e</sup> siècle, l'objectif de tous les acteurs socio-économiques (d'Adam Smith et Saint-Simon à Marx et Engels, ou plus tard à Henry Ford, Roosevelt, Friedman ou Hayek et jusqu'à Deng Hsiao Ping...) était d'assimiler le bonheur de l'humanité à une augmentation de la prospérité collective, notamment par une productivité toujours croissante, pour permettre ensuite une meilleure répartition (et là, les objectifs et méthodes divergeaient assez fortement !). Ce n'est qu'à partir des dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle que la préservation de l'environnement est apparue comme un objectif de valeur au moins équivalente (cf. rapport au club de Rome en 1972, conférence de Rio, Giec, IPBES). L'entrée dans la concertation par les droits (sociaux et environnementaux) est probablement une façon de surmonter la contradiction entre production et préservation. C'est aussi la démarche des objectifs de développement durable, qui met sur le même plan des droits humains divers : alimentation, éducation, préservation de la biodiversité, travail, etc.

### 3) Avec qui dialoguer ou se concerter ?

Sur des sujets complexes (les enjeux environnementaux le sont souvent, et leur interaction avec les enjeux sociaux aussi) il y a trois catégories d'acteurs impliqués dans les débats :

- les experts scientifiques ou « sociotechniques » ;
- les citoyens (actuels ou futurs, proches ou lointains...), s'exprimant individuellement (dans un « groupe citoyen », une enquête publique, un sondage, un référendum) ou par les corps intermédiaires que sont les associations, syndicats, fondations, organisations professionnelles, etc. ;
- les politiques nationaux ou locaux, « responsables » au sens étymologiques : ils répondent aux questions, mais surtout ils répondent des décisions prises, dans le cadre des compétences que leur donnent les institutions, et sous le contrôle du juge... et des électeurs.

Les relations entre ces trois groupes sont complexes, les dérives possibles sont nombreuses : la technocratie (les experts décident pour le politique), la démagogie (le politique suit aveuglément l'expression la plus bruyante des citoyens), le déni de l'intérêt collectif ou le refus de dialogue, qui peut venir de chaque groupe.

L'enjeu de la démocratie environnementale est de trouver comment « internaliser » dans cette relation triangulaire nécessaire à la préparation des décisions les divergences de point de vue, normales et plutôt saines en démocratie, pour les traiter autrement que par les rapports de forces (là encore, d'où qu'ils viennent...) : ce n'est pas toujours simple, mais c'est l'objectif.

La bonne marche de ce dialogue social et civil présuppose que chaque acteur s'y sente traité avec équité, ce qui est plus facile à dire qu'à faire. C'est pourquoi, par exemple, le traitement de la fiscalité environnementale, qui est absolument nécessaire à l'atteinte des enjeux environnementaux, n'a aucune chance d'aboutir s'il ne s'accompagne pas d'une bien meilleure équité fiscale, tous types d'impôts directs ou indirects pris en compte, hors enjeux environnementaux. C'est vrai aussi au niveau international : des règles dont s'exonèrent de droit ou de fait les pays les plus riches n'ont aucune chance d'être respectées par les autres.

De même, les montants budgétaires d'investissements très importants nécessaires dans les deux postes prioritaires d'action publique que sont le logement et les transports doivent s'accompagner d'une révision des priorités budgétaires intégrant une meilleure redistribution de la richesse collective.

Le critère de justice selon John Rawls (vérifier, sur chaque mesure nouvelle, qu'au moins elle ne dégrade pas la situation des plus défavorisés), assez modeste dans son ambition, n'est de loin pas toujours respecté. Il faudrait d'abord le respecter, et ensuite aller beaucoup plus loin, en suivant Amartya Sen et la « capacité » donnée à chacun de maîtriser son destin.

---

# FRANCIS LEMASSON

Responsable national CGT Vinvi

## — FRANCIS LEMASSON

Dans les années 1980, Francis Lemasson s'investit dans des luttes informelles contre les restructurations du secteur du BTP. C'est en 1992 qu'il rejoint la CGT et participe à l'animation du Collectif national des syndicats CGT de Vinci.

Dans les années 2010, je me suis fortement investi, avec notre collectif, dans plusieurs combats débordant le cadre strict de nos entreprises, tout en gardant le groupe Vinci pour cible : contre l'esclavagisme des migrants au Qatar, l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, l'A45 à Clermont-Ferrand, le démantèlement de la jungle de Calais, la destruction du site archéologique de la Corderie à Marseille ou le Grand contournement Ouest de Strasbourg.

Depuis 2016, Francis Lemasson partage ses expériences en étant invité à participer à plusieurs débats publics, notamment sur la zad de Notre-Dame-des-Landes, à la Fête de l'Humanité Bretagne (Lorient) et à Thorens-Glières (Citoyens résistants d'hier et d'aujourd'hui).



## — PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

### **Fin du monde, fin du mois : même système, même combat**

Les classes les plus pauvres étant les premières victimes des atteintes à l'environnement, tandis que les plus riches en sont les principales responsables, combat pour l'environnement et combat pour la justice sociale doivent se conjuguer pour être porteurs d'un avenir désirable, et réussir. Mais si, aujourd'hui, les appareils syndicaux se sont engagés à des degrés divers dans le combat écologique, les salariées et salariés restent globalement en retrait, ce qui constitue un handicap énorme.

Cette situation tient beaucoup au refus légitime d'avoir à faire les frais de la transition écologique, que ce soit par une fiscalité injuste, ou par des restructurations dont le rythme et le contenu, notamment en emplois, seraient laissés aux forces brutales du « marché ».

Imaginer une « transition juste » n'est pas un problème théorique : plusieurs scénarios en ont établi les conditions financières et industrielles, et des plans existent, comme la Plateforme « emplois-climat », pour qu'elle se traduise par une création massive d'emplois décents et protège les conditions d'existence des travailleurs concernés et travailleuses concernées. En pratique, le problème réside avant tout dans l'impossibilité d'un « capitalisme vert » : son incapacité à mettre en œuvre des changements aussi radicaux, qui plus est dans les délais requis par l'urgence climatique.

Alors nous n'avons pas d'autre choix que de bâtir un mouvement populaire assez puissant pour imposer ces mutations, en faisant front commun à tous les niveaux, du local au global, sans hiérarchiser les luttes ou opposer les modes d'action.

Il n'est pas nécessaire d'être d'accord sur tout pour lutter ensemble : des mouvements récents, comme à Notre-Dame-des-Landes ou en Guadeloupe (LKP), ont montré quelle peut être la force du collectif quand il est fait de décroissements et de solidarités réciproques, favorisant une culture de lutte et d'alliance. Tel est le « dialogue social » qui compte aujourd'hui, face à un patronat et un Etat de plus en plus autoritaires et répressifs.

Dans les entreprises, personnes salariées et syndicats doivent sortir du face-à-face avec leur employeur : lorsque des activités de leur entreprise sont combattues dans la société civile, il leur faut aller à la rencontre de ces résistances, pour apprendre d'elles et établir les contacts humains nécessaires à la solidarité ; et lorsque, pour donner le change, leur employeur met en œuvre des dispositifs « responsables » et sollicite leur adhésion, il leur faut démystifier la communication de l'entreprise, grâce à l'expertise ainsi acquise. Le combat syndical pour l'environnement passe alors par la reconnaissance de nouveaux droits aux salariées et salariés, avant tout à l'information et à la désobéissance, afin d'accroître leurs moyens d'intervention.

Plus globalement, il est crucial d'agir contre la privatisation du droit et de la justice qui est à l'œuvre dans la doctrine d'une « responsabilité sociale » des entreprises (RSE) entièrement laissée à leur initiative. Notre propre responsabilité en la matière consiste à nous émanciper de l'emprise de nos employeurs, en élaborant nos propres exigences, en lien avec toutes celles et ceux qui sont exposés aux conséquences des activités de nos entreprises, et sont exclus, comme nous, des décisions qui les concernent. Dans le fond, c'est d'un choix d'alliances de classes qu'il s'agit.

Seul un syndicalisme qui met en débat les fins, les moyens et les effets du travail peut devenir moteur dans la transition écologique et acteur d'un avenir commun.

## — PUBLICATIONS RÉCENTES

Articles publiés dans la revue trimestrielle de la CGT Vinci.

---

# PRISCILLIA LUDOSKY

Engagée dans le mouvement des « gilets jaunes »

## — PRISCILLIA LUDOSKY

Le 29 mai 2018, Priscillia Ludosky a lancé une pétition pour dénoncer l'argument écologique avancé par le gouvernement français pour justifier la hausse constante des taxes sur le carburant. Cette pétition a recueilli plus d'1,2 million de signatures.

## — PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Il est essentiel que nous puissions prendre tous ensemble nos responsabilités afin de préserver notre environnement et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, transparence, exemplarité, dispositif de contrôle, mesures socialement justes et égalité de traitement devant la taxation et devant la loi sont essentiels et doivent être au cœur de tout dispositif mis en place pour une transition écologique juste.

L'intervention de Priscillia Ludosky portera d'abord sur la pétition taxe carbone qu'elle a lancée en mai 2018 qui n'a abouti à aucun engagement réel vers une transition écologique de la part du gouvernement. Elle abordera ensuite les actions communes des « gilets jaunes » et des mouvements pour le climat, puis la Convention citoyenne pour le climat.

## — PUBLICATIONS RÉCENTES

Ludosky Priscillia, Maxime Souque, David Prost, *Revendications 100 % citoyennes passées sous silence par le gouvernement #giletsjaunes*, Books on Demand, juin 2019.

Ludosky Priscillia, *En France, donner son avis peut coûter cher*, Books on Demand, septembre 2019.

---

# CÉCILE DUFLLOT

Directrice générale d'Oxfam

## A l'échelle internationale, les populations vulnérables face aux atteintes à l'environnement

## — CÉCILE DUFLLOT

Cécile Duflot est directrice générale d'Oxfam France depuis juin 2018. Elle y poursuit les combats qu'elle a menés en tant que femme politique et citoyenne, animée d'une volonté constante de s'engager pour un monde plus juste, durable et solidaire.

Géographe et urbaniste de formation, Cécile Duflot intègre l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (Essec), où elle obtient un MBA en 2000. A la suite de ses études, elle commence sa vie professionnelle dans un groupe immobilier spécialisé dans le logement social à Créteil, tout en poursuivant un engagement politique, d'abord au niveau municipal, en adhérent en 2001 au parti écologiste Les Verts.

Cécile Duflot s'implique progressivement dans la gouvernance du parti jusqu'à rejoindre l'instance de direction des Verts, à devenir la porte-parole, puis, en 2006, à en être élue secrétaire nationale, une fonction qu'elle occupera jusqu'en 2012. Œuvrant pour le rassemblement, Cécile Duflot contribue à la création d'Europe Ecologie. les Verts, qui fédère différents courants politiques écologistes avec un fort succès aux élections européennes de 2009.

De 2012 à 2014, sous la présidence de François Hollande, Cécile Duflot devient ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, dans le gouvernement de Jean-Marc Ayrault. Elle est élue dans le même temps députée de la 6<sup>e</sup> circonscription de Paris, mandat qu'elle occupe jusqu'en juin 2017.

Oxfam France lui annonce la possibilité de poursuivre son engagement citoyen, expliquant ainsi sa décision de quitter la politique pour rejoindre le milieu associatif par « une volonté de continuer à agir, mais différemment ». En prenant la direction générale de l'organisation, Cécile Duflot décide de mettre ses convictions, son expérience et son énergie au service du projet ambitieux qui anime l'association depuis sa création en 1988 : mobiliser le pouvoir citoyen pour lutter contre les inégalités et la pauvreté.

## — PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Les atteintes environnementales sont le versant d'un développement industriel et économique, constitutif de nos modes de production et de consommation depuis la révolution industrielle. Très largement porté par les pays du Nord à travers des dérégulations et des mesures économiques et politiques défendant leurs intérêts, ce modèle de développement nuit gravement aux populations des pays du Sud qui en subissent les impacts environnementaux et sociaux.

Parmi ces impacts, les changements climatiques sont les plus lourds ; les chiffres à ce sujet sont éloquentes : l'Homme a causé un emballement des émissions de gaz à effet de serre (GES), passant de 14 846 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (Mt CO<sub>2</sub>), en 1970, à 36 153 Mt CO<sub>2</sub> en 2017, entraînant une augmentation de la température moyenne sur Terre de 0,6 °C au XX<sup>e</sup> siècle. Malgré les alertes répétées, le constat est sans appel : les actions menées pour contenir le réchauffement de la planète ont échoué. Face à l'inaction des gouvernements, et du fait de l'urgence climatique, Oxfam et trois autres organisations ont décidé de lancer L'Affaire du siècle et d'attaquer en justice l'Etat français pour dénoncer son manque d'action et le contraindre à agir, dans une optique de justice climatique.

### **Inégalités et injustices à tous les niveaux**

Au niveau international, Oxfam a révélé en 2015 que la moitié la plus pauvre de la population – environ 3,5 milliards de personnes – qui vit essentiellement en Afrique subsaharienne ou en Asie du Sud, n'est responsable que de 10 % environ des émissions de CO<sub>2</sub> mondiales dues à la consommation individuelle. De l'autre côté du spectre, les 10 % les plus riches sont responsables d'environ 50 % de ces émissions. Ainsi, les populations qui ont le moins contribué historiquement aux changements climatiques sont celles qui en subissent le plus durement les impacts, tout en ayant une plus faible capacité à s'en protéger ou à s'y adapter.

A ces inégalités verticales s'ajoutent des inégalités horizontales puisque les femmes sont plus exposées aux atteintes environnementales et climatiques car elles sont en général plus dépendantes de moyens de subsistance sensibles au climat et ont de moindres ressources pour faire face à ces aléas. Ce constat doit pousser les Etats à agir : selon Oxfam, les pays riches doivent drastiquement réduire leurs émissions de GES et aider financièrement les populations vulnérables.

L'ampleur des changements climatiques est telle qu'ils pourraient bouleverser nos économies et nos vies : le coût des catastrophes dites « naturelles » pourrait s'élever à 1 000 milliards de dollars par an d'ici 2040, selon le Pnud ; d'ici 2030, 100 millions de personnes pourraient basculer dans la pauvreté ; les efforts menés depuis plus d'une décennie pour lutter contre la faim dans le monde pourraient être anéantis, tandis que 140 millions de personnes pourraient être amenées à migrer du fait de l'aggravation combinée des sécheresses, de la montée des eaux ou de l'expansion de maladies telles que le paludisme.

Pour éviter que ne se produise le scénario catastrophe qui conduirait à un « apartheid environnemental », la mobilisation de tous est nécessaire. Soutenue par une grande partie de la population mondiale (la Semaine de mobilisation pour le climat a réuni près de 8 millions de personnes, quand l’Affaire du siècle a réuni plus de 2,5 millions de signatures), cette mobilisation exige maintenant l’implication du politique, s’il le faut, par la contrainte juridique.

C’est tout l’objectif de « L’Affaire du siècle » (ADS) qui vise à faire reconnaître par le juge l’obligation de l’Etat d’agir pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, afin de protéger les Français et le reste du monde des risques induits par les changements climatiques.

Bien qu’intégrée à un cadre juridique français, la portée de l’ADS dépasse nos seules frontières : parmi ses demandes figure en effet le cas des obligations qui pourraient être faites aux multinationales d’aligner leurs activités sur les objectifs de l’accord de Paris. Un tel encadrement constituerait un pas important dans la réduction des atteintes découlant de leurs activités, cela d’autant qu’il existe d’autres actions menées en parallèle, par exemple, une plainte portée par les Amis de la Terre et Sherpa en Ouganda, sur la base de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales, ou la plainte historique de seize jeunes de douze pays du monde – dont Greta Thunberg – dénonçant, auprès du Comité des droits de l’enfant, l’inaction climatique des Etats. Le droit est, sans aucun doute, un nouvel outil pour défendre la cause climatique au Nord et aux Sud(s).

## — PUBLICATIONS RÉCENTES

Duflot Cécile, *Le Grand Virage - qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ?*, Les petits matins, septembre 2015.

Duflot Cécile, *De l'intérieur*, Fayard, août 2014.

---

# MARINE DENIS

Doctorante en droit public

## — MARINE DENIS

Marine Denis est doctorante en droit public au sein des laboratoires Iris (EHESS) et Cerap (Paris XIII), sous la direction des professeurs Christel Cournil et Catherine Fabregoule, « Les fonctions juridiques et humanitaires du HCR et de l’OIM dans la protection des déplacés environnementaux : d’une gouvernance locale au global ».

De 2014 à 2017 Marine Denis a suivi un master droit économique, mention Global Governance Studies à l’école de droit de Sciences Po Paris. Elle a soutenu un mémoire intitulé « De New Delhi à Dhaka, les offices régionales d’Asie du Sud du UNHCR et de l’OIM à l’épreuve de la protection juridique humanitaire des déplacés environnementaux ».

Marine Denis est engagée pour l’environnement depuis sa participation à la simulation de la COP21 dans le cadre du programme SciencesPo Make It Work, en spécialité droit en 2014. Elle était à la défense de l’entité « Maldives » sur le statut juridique international des réfugiés climatiques. Elle a réalisé un documentaire sur les migrations environnementales et les déplacés environnementaux au Bangladesh, en partenariat avec les associations bangladeshi Friendship, Coast Trust et ICCCAD.

De 2015 à 2017, Marine Denis a été coprésidente du projet collaboratif Youth on the Move au sein du think-tank étudiant CliMates sur les migrations environnementales et les déplacés environnementaux, où sont faites des enquêtes de terrain, la création d’une plateforme collaborative d’échange sur les expériences et les initiatives locales, la rédaction d’articles scientifiques, l’organisation de conférences et débats : ministère de l’Environnement, La Sorbonne, COP22, COP23.

Elle entre ensuite dans l'association juridique Notre affaire à tous où elle rédige des plaidoyers et fait des recherches juridiques en collaboration avec la professeur Christel Cournil et Marie Toussaint.

## — PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

La protection juridique des personnes déplacées par le changement climatique implique de nombreux défis de gouvernance et de droit pour le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR) et l'Organisation internationale des migrations (OIM). Ma présentation entend apporter un nouvel éclairage sur les évolutions juridiques et les cadres d'action d'assistance humanitaire de ces deux organisations internationales pour assurer la protection des déplacés environnementaux.

Des débats scientifiques et rapports onusiens à la mise à l'agenda politique et juridique du HCR et de l'OIM, la protection juridique et humanitaire des déplacés environnementaux interroge la construction des mandats originels et l'évolution des pratiques d'intervention. Cette présentation a l'intention de dépasser le débat classique des limites des mandats du HCR et de l'OIM pour questionner les politiques interventionnistes de ces deux organisations internationales et leur participation à la création d'instruments de *soft law* et de cadres juridiques d'intervention humanitaire.

Ce propos s'intègre dans une réflexion plus large sur « l'environnementalisation » des droits de l'Homme et la place que peut prendre aujourd'hui le concept de justice climatique dans la prévention des mobilités forcées liées aux effets du changement climatique.

## — PUBLICATIONS RÉCENTES

Denis Marine, « L'Union européenne face à son premier recours climat », publication dans le *Journal de l'Année Climat*, septembre 2019.

Denis Marine, « IOM and UNHCR beyond their mandates: legal and administrative functions in the protection of environmentally displaced people », article publié dans la revue académique *Journal of the International Relations*, Faculty of International Relations, University of Economics, Bratislava, février 2018.

Denis Marine, « Les jeunes pêcheurs sénégalais à l'épreuve des migrations environnementales », article sélectionné par l'Observatoire Hugo sur les migrations environnementales dans le cadre du colloque international « Migrations environnementales : l'état de la recherche », Ouagadougou, 7-9 février 2018.

Denis Marine, « De New Delhi à Dhaka, les offices régionales d'Asie du Sud du UNHCR et de l'OIM à l'épreuve de la protection juridique et humanitaire des déplacés environnementaux », mémoire de master à l'Ecole de droit de Sciences Po, septembre 2017.

Denis Marine, « L'anthropocène : un désordre planétaire », article copublié avec le Pr. François Gemenne, in revue *Questions internationales*, La Documentation française, mai 2017.

Denis Marine, « Youth on the move: Young initiatives and adaptation to climate migrations », rapport corédigé avec les membres du projet Youth on the Move, session de conférence « Climate adaptation strategies », conférence Hugo, université de Liège, novembre 2016.

# FLORRY CIMINA

Militant et défenseur des droits humains, membre du mouvement citoyen Lucha RD Congo

## — FLORRY CIMINA

Cadre dans la finance d'entreprise en région parisienne, Florry Cimina est aussi militant et défenseur des droits humains. Il est membre de la Lucha (lutte pour le changement), un mouvement citoyen non partisan et non-violent des jeunes de la république démocratique du Congo.

Entre 2011 et 2012, il a participé à la rédaction du *Livre blanc du Centre des jeunes dirigeants (CDJ), Objectif Oïkos: Changeons d'R !* dans lequel le CJD propose aux Français et aux Européens de s'engager pour une économie au service de la vie en estimant que notre économie, notre propre existence sont intimement liées à la biosphère.

---

# JULIETTE RENAUD

Chargée de campagne Industries extractives et RSEE aux Amis de la Terre

## Quels projets politiques pour lutter efficacement contre le dérèglement climatique et les atteintes aux écosystèmes ?

## — JULIETTE RENAUD

Juliette Renaud est diplômée de Sciences Po Paris en économie du développement. A ce jour, elle est responsable de campagne sur la régulation des multinationales pour les Amis de la Terre France. Depuis 2008, elle travaille avec les communautés affectées par les entreprises minières et pétrolières à travers le monde, plus particulièrement en Argentine où elle a vécu plusieurs années et travaillé comme conseillère auprès du prix Nobel de la paix Adolfo Pérez Esquivel.

Au sein des Amis de la Terre France, elle est en charge des activités de plaidoyer et de campagne relatives aux violations des droits humains et aux atteintes à l'environnement causées par des multinationales. A ce titre, elle a été au cœur du combat pour l'adoption de la loi française sur le devoir de vigilance. Elle coordonne également la coalition française mobilisée pour l'adoption du traité ONU sur les multinationales et les droits humains. Enfin, elle a développé depuis quelques années un travail sur l'influence des lobbies, et notamment enquêté sur le lobbying auprès du Conseil constitutionnel et du Conseil d'Etat.

## — PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Lobbying de couloir, conflits d'intérêt, pantouflage, utilisation des médias... Les lobbies des multinationales ont multiplié les canaux pour influencer les décideurs politiques, afin d'affaiblir ou d'empêcher l'émergence de toutes les législations et initiatives visant à mieux protéger les populations, l'environnement et le climat. C'est aussi par ces biais que les multinationales imposent de grands projets inutiles et obtiennent même des fonds publics pour servir leurs seuls intérêts privés. Enfin, cette capture des processus de décisions politiques par les lobbies privés mine notre système démocratique et nourrit inévitablement la défiance des citoyens vis-à-vis des décideurs.

Depuis deux ans, les Amis de la Terre France ont renforcé leurs actions pour dénoncer et limiter l'influence des multinationales, en publiant notamment une enquête fouillée sur le lobbying auprès du Conseil constitutionnel et du Conseil d'Etat, et remportant une première victoire obligeant le Conseil constitutionnel à plus de transparence suite à cette enquête et un recours en justice. Par ailleurs, les Amis de la Terre France co-animent un groupe de travail de partage d'expériences et de construction de stratégies collectives pour que les associations et syndicats se donnent ensemble les moyens de contrer cette influence démesurée des lobbies. Si les renoncements des gouvernements et l'affaiblissement des législations sont souvent la règle, la mobilisation de la société civile peut en effet permettre de remporter des victoires importantes face aux lobbies, comme le montre l'adoption de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales en 2017.

---

# PAULINE BOYER

Porte-parole des mouvements Alternatiba et Action non-violente COP21 (ANV-COP21)

## — PAULINE BOYER

A l'issue d'un cursus scientifique, Pauline Boyer a travaillé sept ans en tant que pharmacienne et ingénieure des industries chimiques dans un laboratoire de production de traceurs radiopharmaceutiques utilisés pour diagnostiquer les cancers et suivre l'évolution des thérapies anticancéreuses.

En 2013, elle commence à militer avec Greenpeace sur les problèmes environnementaux. Son chemin croise celui du mouvement citoyen Alternatiba en 2015. Convaincue par les méthodes d'organisation et d'animation du collectif, elle s'y engage rapidement à plein temps. La même année, elle devient coordinatrice d'actions non-violentes de désobéissance civile et formatrice dans le mouvement Action Non-Violente COP21.

Elle est aujourd'hui co-coordinatrice et l'une des porte-paroles des mouvements citoyens Alternatiba et ANV-COP21 qui luttent pour la justice climatique et sociale dans une stratégie de lutte non-violente.

## — PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Pour lutter efficacement contre le dérèglement climatique et les atteintes aux écosystèmes, il est nécessaire que de plus en plus de personnes prennent conscience de la réalité de l'urgence dans laquelle nous nous trouvons, en identifient les causes et les moyens d'action déclinables en stratégies pour changer le système économique, politique et démocratique actuel qui menace nos conditions de vies sur Terre. Cette information, disponible depuis des décennies, n'est pas palpable facilement, et la lecture d'articles de journaux n'est souvent pas suffisant pour provoquer un déclic.

La construction des mouvements Alternatiba et ANV-COP21 s'est faite en prenant en compte cette réalité. Elle est basée sur deux adages. Le premier, « la pratique crée la conscience », a guidé le choix des modes d'action pour lancer Alternatiba. Les villages des alternatives sont des projets conçus pour attirer des personnes ayant des appétences particulières pour des domaines ou activités diverses (le vélo, l'énergie, l'alimentation...) ou ayant envie de se lancer dans un projet ambitieux, dans une ambiance joyeuse et animé selon des méthodes rigoureuses. En prenant des missions, les gens échangent avec d'autres, plus au fait de l'ampleur du problème et de ses solutions. Ils se rendent peu à peu compte de ce qu'il y a derrière « y'a un problème avec le climat », puis développent une pensée globale en lien avec les solutions locales dans lesquelles ils s'investissent. Les opérations de sensibilisation et de mobilisation de grande ampleur, comme les Marches pour le climat, les Tours Alternatiba ou les actions de désobéissance civile ont pour objectifs d'accélérer les prises de conscience, de faire augmenter le rapport de forces dans la bataille et de construire une vision politique commune.

« Nous apprenons à marcher en marchant ». Ce deuxième adage signifie que nous nous situons dans une logique de processus, d'un mouvement qui se construit petit à petit, en apprenant par la pratique et l'expérimentation concrète du travail de mobilisation citoyenne. Nos mouvements s'inscrivent dans une stratégie qui s'appuie sur deux axes : faire changer d'échelle les alternatives afin d'être force de proposition d'un nouveau mode de vie et faire avancer les rapports de forces avec le gouvernement et les entreprises polluantes pour entraîner un changement systémique. Ce mouvement, plutôt envisagé comme un processus, avance de manière pratico-pratique sur les valeurs de base de la non-violence.

Les méthodes d'animation et d'organisation d'Alternatiba et ANV-COP21 sont des outils nous permettant d'être efficaces dans nos combats politiques et de développer une contre-culture politique vivante. Elles consistent en quelques règles techniques qui ont une portée politique énorme dans notre mouvement. Elles ont permis d'atteindre la parité dans les organes du mouvement. Elles donnent à chacun et chacune la possibilité de prendre la parole, de s'approprier les sujets, ce qui construit une culture de démocratie. La non-violence relève d'un choix stratégique d'action pour changer le système mais a également un impact direct sur le fonctionnement interne du mouvement. Les gens apprennent à communiquer avec respect et bienveillance, ce qui crée une contre culture en opposition radicale avec la culture de la violence qui domine notre société.

« *La fin est dans les moyens comme l'arbre est dans la semence* », disait Gandhi. En interagissant et en construisant la lutte de cette manière, nous expérimentons de nouvelles formes de gouvernance, formons des personnes capables d'organiser des événements massifs et donnons corps à un véritable projet politique d'une société soutenable et juste.

---

# MARIE POCHON

## L'Affaire du siècle

### — MARIE POCHON

Marie Pochon est une militante des droits humains et écologiste. Elle a grandi dans la Drôme, avant de passer plusieurs années au Moyen-Orient, où elle a accompagné des associations d'accueil de migrantes et migrants notamment. Elle s'est ensuite engagée au sein d'Alternatiba Paris, et de Notre affaire à tous, accompagnant à partir de 2017 l'initiation de ce qui deviendra L'Affaire du siècle, lancée le 18 décembre 2018. Après avoir coordonné l'association en tant que salariée, le 19 octobre 2019, Marie Pochon a été élue secrétaire générale de Notre affaire à tous.

### — PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Marie Pochon parlera des missions à la fois de Notre affaire à tous et de L'Affaire du siècle, dans la construction, via la jurisprudence citoyenne, mais aussi la reconnaissance de droits à la nature et d'obligations climatiques et environnementales pour, notamment, les acteurs publics, d'un nouveau paradigme et de modes de gouvernance et de droit renouvelés. La question climatique, par le droit, se pose comme éminemment politique et démocratique, en ce qu'elle interroge nos droits humains, ceux de la planète et de la nature, et notre système de gouvernance.

 **LdH — Ligue des droits de l'Homme**

138 rue Marcadet – 75018 Paris  
Tél. 01 56 55 51 00 – Fax 01 42 55 51 21  
[ldh@ldh-france.org](mailto:ldh@ldh-france.org) – [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)